

AMAP DU BEAU PAYS

Compte-rendu Assemblée Générale Ordinaire

Borre – 16 Novembre 2019 – 10h00

Ordre du jour :

Rapports d'activité et moral

Rapport financier

Renouvellement des contrats 2020

Adhésion 2020

Prix de la glacière porc, bœuf et mouton 2020

Renouvellement de mandats

Questions diverses

Accueil :

Le Président, Philippe SEGARD, remercie les amapiens présents pour l'AG.
Il excuse Odile, retenue par d'autres obligations

• RAPPORT MORAL

Le Président rappelle que l'AMAP est une association loi 1901 qui a pour but la contractualisation de la relation entre un producteur (en l'occurrence ici, un éleveur, Grégory DELASSUS, éleveur de porcs de race Duroc, de bœufs de race Highland Cattle, mais aussi de race Angus, et de moutons de Soay) et un groupe de personnes qui ne veulent pas être réduites à l'état de consommateurs.

Il s'agit d'un **contrat de partenariat** entre l'éleveur et ceux que nous pouvons appeler « les mangeurs ».

Pour les signataires de ce contrat, c'est-à-dire les membres de l'AMAP, il ne s'agit pas de se contenter de produire de la viande pour l'un et de l'acheter la moins chère possible pour les autres.

Le but de l'AMAP est de permettre à l'éleveur de bénéficier d'un revenu régulier et de le maintenir sur ses terres et aux autres adhérents de bénéficier d'une viande de qualité élaborée dans le respect de l'environnement, des normes sociales et du bien-être des animaux.

Les adhérents à l'Amap souscrivent pour un colis de viande selon un rythme qu'ils choisissent : porc, bœuf, mouton chaque mois avec un minimum de 3 colis par an.
Le panachage (pas dans une même glacière) entre porc, bœuf et mouton est possible

L'éleveur s'engage à apporter aux amapiens ce qu'ils attendent de lui, et les amapiens s'engagent à apporter leur aide à l'éleveur, notamment, la préparation des glacières et la promotion de la production de l'élevage.

D'autre part, l'AMAP n'est pas isolée : elle s'inscrit dans le grand mouvement de défense de la planète et à ce titre adhère à plusieurs associations qui poursuivent le même but :

- Association régionale des Amap 59/62
- Conservatoire des espaces naturels 59/62 (L'Amap est au CA)
- Lestrem Nature (l'Amap est au CA)
- Terres de Lien

Activités 2019 :

Les activités auxquelles nous avons participé depuis la dernière AG, s'inscrivent donc dans ces perspectives, mais ont aussi pour but de faire connaître l'Amap.

14 et 15 septembre : fête de l'AMAP chez Grégory et Marie à Moustiers avec un atelier « bouclage des moutons », un atelier cuisine avec Odile, une ballade nature avec Benoit Gallet du Conservatoire des Espaces Naturels ...

Sauf exception, il n'est plus prévu de tenir des stands lors de divers salons ou Fêtes. En effet, cela nécessite du temps, de l'énergie pour un retour quasi nul.

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

30 novembre 2018 Hazebrouck

3 mai 2019 Hazebrouck

08 juin 2018 à Lomme

8 Novembre à Borre

Communications fréquentes par mail entre les membres du CA en plus des 4 réunions.

- Communication :

- Divers reportages presse, TV
- Site Web : créé, il y a 2 ans, celui-ci a vu la publication régulière d'articles. Il y a environ 100 visites par mois. Les articles les plus consultés :
 - Amap en pratique
 - le Producteur
 - calendrier des distributions 2019

Le Président remercie Michel pour son suivi technique du site et Simon pour la mise en ligne des informations.

BILAN 2019

- **ADHESIONS**

- **82** contrats (29 Borre, 22 Lomme de Terre, 12 Vascq'Amap, 15 Wazemmes, 3 Tressin ,1 Longuenesse) et 1 asso (Lestrem Nature)

Sur les 82 adhérents, 56 ont choisi le paiement solidaire (31 en 1, 11 en 2, 14 en 3 chèques).

Pour mémoire, il y avait : 108 adhérents en 2016 ; 97 en 2017

La question est posée sur l'évolution du nombre d'adhérents et quand il y en a qui « quittent » l'Amap, pour quelles raisons la quittent-ils. Pour certains partants, bien souvent, ils restent clients de la ferme, mais ne souhaitent plus les glacières pour diverses raisons : modification de la famille, consommation plus faible de viande, préfèrent choisir leurs morceaux, ...

Quelques amapiens ont également déménagé.

Grégory précise que la consommation de viande baisse d'environ 10%/an.

Nombre de glacières préparées :

- 2017 : 742 (442 porc et 300 bœuf)
- 2018 : 630 (388 porc et 242 bœuf)
- **2019 : 518 (327 porc, 158 bœuf et 33 mouton)**

Le rapport moral et le rapport d'activité sont soumis au vote : adoptés à l'unanimité

• **RAPPORT FINANCIER 2019 (Brigitte)**

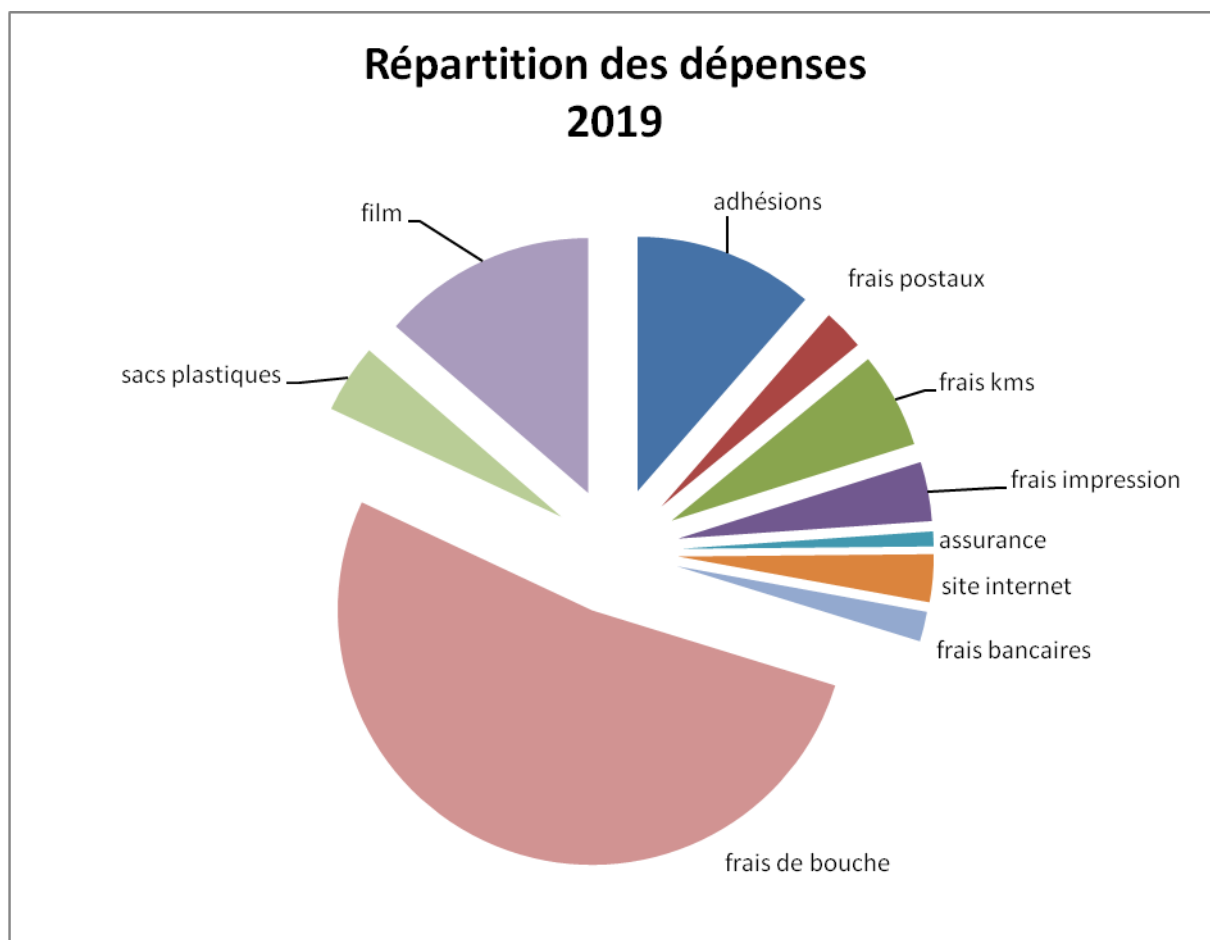
- Recettes : **934 €**
Adhésions : 820 €
Dons : 114 €

Dépenses : **1 582,72 €**
Adhésions asso : 181 €
Frais impressions : 59,68 €
Frais postaux : 41,29 €
Frais kilométrique : 96,30 €
Frais bancaires : 30 €
Assurances : (SMACL) : 15 €
Site internet (OVH) : 47,91 €
Frais de bouche (AG, BBQ Moustier, ...) : 826,40 €
Sacs congélation (pour préparation glacières) : 69,24 €

Divers : participation film « La ferme d'Émilie » : 215,90 €
Impayés amapiens : en attente infos Grégory pour remboursement des frais bancaires

Sur le compte bancaire au **31/10/2019**

- Compte courant : 1 736,52 €
- Compte sur livret : 1 034,56 €



Pour info :

- Le weekend Amap de Moustier 14 et 15 septembre 2019 :
 - Recettes : 794 €
 - Dépenses : 697,36 € soit un solde positif de 96,64 €

Participation achat parcelle Maroilles CEN : 150 €. Le CEN a lancé un appel à financement pour l'achat d'une prairie à Maroilles. Cette prairie présente un grand intérêt au niveau biodiversité.

Prévision d'achat 2020 :

- matériel pour parc à moutons (Actuellement Grégory a quelques moutons en pâturage à Baives, sur des terrains mis à disposition par le CEN. Il y a un planning de pâturage et c'est toujours difficile de rattraper les moutons. Prévoir un « parc à moutons » permettrait de les rattraper plus facilement) Cela pourrait faire l'objet d'un chantier participatif Amap)
- sachets congélation pour les distributions (autre solution que les sachets plastiques ??? Pas vraiment d'autres solutions)
- consommables pour impression des nouvelles de la ferme : prise en charge par l'Amap.

Actuellement c'est Grégory qui prend ces frais en charge

- congélateur d'occasion pour bloc à glacer Amap (un amapien propose le sien), sera mis à la boucherie à Borre
- percolateur d'occasion

Le rapport financier est soumis au vote : adopté à l'unanimité

. ADHESION 2020

Il est proposé de garder le montant 2019 pour la cotisation d'adhésion à l'Amap du Beau pays, soit **10 € minimum. 10 % du montant sera reversé à l'asso régionale des Amap au titre de cotisation de l'Amap du Beau Pays**
Cela sera indiqué sur le bulletin d'adhésion.

Céline, représentant l'asso régionale des Amaps HDF signale que l'asso régionale suit plus de 100 Amap et qu'un 3ème poste à temps plein serait indispensable.

Le montant de la cotisation 2020 est soumis au vote : adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

• PRIX 2020 DES GLACIERES

Vu l'augmentation des frais et coûts de production, Grégory propose une augmentation d'environ 3 %, soit :

Porc et bœuf : 66 € au lieu de 64 € (+ 2 € de frais de transport pour les points de livraison autres que Borre)

Mouton : 93 € au lieu de 90 € (+ 2 € de frais de transport pour les points de livraison autres que Borre)

RAPPEL : ne pas oublier que chacun s'engage par contrat notamment à participer au moins une fois par an à la préparation des glaciers ;-).
La préparation de toutes les glaciers étant désormais regroupée le jeudi, il faut 3 personnes (éventuellement 4 pour les gros mois).

Afin d'éviter les oublis, un mail de rappel sera transmis à tous les amapiens de Borre, quelques jours avant la distribution. Pour les autres points de distribution, cela est déjà fait par les responsables de groupes.

On compte sur chacun pour respecter son engagement et éviter que ce soit toujours les mêmes qui préparent les glaciers ...

Afin de permettre aux amapiens de la région lilloise de s'organiser il est proposé que la préparation des mois de février, juin et septembre 2020 leur soit réservée.

Il est aussi souhaitable que nos amapiens retraités s'inscrivent plutôt hors des périodes de congés scolaires, afin de permettre aux actifs de participer plus facilement.

La participation des amapiens pourrait aller au delà de la préparation des glacières, comme quelques coups de mains à la ferme : clôtures, bouclage des brebis, mise en place de couloirs de contention (c'est « l'équivalent » de piège à mouton)... etc... à lier avec un barbecue festif le soir. Selon les besoins/propositions de Grégory.

Ne pas oublier **de rendre les glacières propres** ! Certaines sont rendues dans un état épouvantable, ce qui n'est pas normal et ça ne facilite pas la tâche des « préparateurs » qui doivent, en plus relaver les glacières ... ;-).

Le paiement des glacières peut se faire par prélèvement mensuel sur 10 mois (février à novembre) ou en 1, 2 ou 3 fois par chèque

Le paiement par chèque est un geste solidaire pour Grégory et est une façon de l'aider pour sa trésorerie.

Si 1 chèque : mis en paiement en janvier

Si 2 chèques : mis en paiement en Janvier et Juillet

Si 3 chèques : mis en paiement en janvier, mai et septembre

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS 2020

A la demande de Grégory, vu le faible nombre de glacières, il n'y aura pas de distribution au mois d'août, mois toujours un peu compliqué pour Grégory du fait des congés des salariés bouchers.

Cette année, comme les prix sont modifiés, il n'y aura pas de tacite reconduction.

Il est donc nécessaire de renvoyer le bulletin d'adhésion et le contrat 2020.

Ain de gérer au mieux le démarrage 2020, merci de bien vouloir transmettre vos contrats pour le **09/12/2019**

La possibilité de ne prendre que 3 colis (porc, bœuf, mouton ou un mix des 3) est reconduite.

Il est rappelé qu'il est indispensable de remplir complètement le contrat, notamment le point de distribution, le N° d'adhérent, adresse mail, ...

- **ATTENTION : Pour les Amapiens de Borre et Longuenesse : les contrats sont à envoyer au secrétaire de l'Amap : Alain DE JONCKHEERE – 803 rue de Loïsne – 62136 VIEILLE CHAPELLE.**

Pour les autres : comme d'habitude à vos responsables de groupe.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux statuts, il y a lieu de procéder au renouvellement partiel du CA.

Sont sortants :

- Philippe SEGARD
- Brigitte LUCHE
- Simon THIEFFRY

Le Président et l'ensemble du CA remercient Simon pour sa participation active à l'Amap pendant son mandat. Simon ayant lancé une nouvelle activité dans l'Avesnois, il ne lui est plus possible de continuer.

Il est fait appel à candidature : 3 amapiens proposent leurs candidatures :

- Philippe SEGARD
- Brigitte LUCHE
- Émilie MASSON

Les candidatures sont soumises au vote et sont acceptées à l'unanimité.

Afin d'élire le nouveau bureau, le CA se réunira prochainement.

Pendant la réunion, plusieurs points ou questions ont été discutés :

- **Doodle** : utiliser si possible un autre logiciel que Doodle pour la préparation des glacières :

Pas de problème pour changer, à condition d'avoir la possibilité de planning sur l'année, ce qui ne semble pas possible avec Framadate. Si des amapiens ont une solution, n'hésitez pas à vous rapprocher d'Annick. Céline regarde au niveau de l'Asso régionale s'il existe quelque chose.

- **Weekend Moustier** : cette année, il est proposé que cela se passe les 4 et 5 juillet 2020, au tout début des vacances scolaires. Cela permettra peut-être à plus de personnes de participer. Pour Grégory, cela ne pose pas de problème pour le bouclage des moutons.

- **Préparation des glacières** : Annie intervient sur l'importance de bien respecter les règles d'hygiène. Il est prévu de faire un « mode d'emploi » pour la préparation des glacières pour rappeler ces règles. Annie transmettra par mail ses remarques.

- **Abattage** : Les cochons sont abattus au Nouvion en Thiérache, les bœufs à Valenciennes. C'est Grégory qui les conduit.

Discussion sur l'abattage mobile (objet du film qui sera projeté en fin de réunion). Le système s'adapte à l'animal et non le contraire. A priori, E. Macron n'est pas contre, les services vétérinaires non plus. Ce serait pour eux l'occasion de retourner sur le terrain. Si cela se mettait en place, Grégory souhaiterait suivre une formation d'abattage. L'Amap pourrait y participer financièrement.

Actuellement, le coût d'abattage est d'environ 25 000 €/an. Si l'abattage se faisait sur site, avec une production moindre, cela permettrait une augmentation du revenu de Grégory.

Il y a déjà des expériences en cours (Émilie, ou en Corse)

L'Asso des Amap travaille pour une action au niveau national.

- Intervention de Grégory :

- Toujours tendu au niveau trésorerie
- actuellement : 2 salariés à Borre, 2 à Wazemmes, 1 à L'Hirondelle, 1 dans l'Avesnois avec Grégory
- le hangar à côté de la ferme à Borre : c'est son voisin qui a acheté le terrain pour faire un poulailler bio
- L'Hirondelle : Grégory cherchait un endroit où vendre de la charcuterie, d'autres leur bière : L'Hirondelle est un collectif dans un lieu éphémère : l'endroit sera démoli dans un an.

Cela prépare l'avenir : on consomme moins de viande, mais différemment, plus de charcuterie, de plats cuisinés.

C'est un plus à gérer mais cela fait venir à la bio un autre public.

- l'Amap : Grégory rappelle que l'Amap est son Comité de soutien rapproché et un soutien moral important.

• Questions diverses :

- Grégory doit faire le point sur les impayés amapiens. L'Amap remboursera Grégory des frais bancaires et se rapprochera des amapiens concernés.

Il est demandé aux personnes réglant par chèque, de vérifier que leur compte est approvisionné pour éviter ces désagréments.

- présence vigneron Roy vin de Loire à la distribution de décembre à Borre

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h00.

Le film de Nathalie LAY « La Ferme d'Émilie » est projeté.

Pour info, le film a reçu le prix du meilleur film, catégorie Agriculture, lors du Festival des Possibles à Sens (15 et 16 novembre 2019)

Sélection des meilleurs films pour les meilleures solutions pour un meilleur environnement

Pour ceux qui ne l'auraient pas vu, ci-dessous le lien web :

<https://www.youtube.com/watch?v=LhBgr8I7MLo>